



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Novembre 2021

Date de la convocation : 12 Novembre 2021

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Etaient présents : ALLEGRE Sophie, BLAZEVIC Harry, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David HUGUES Stéphanie, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : BEAUMEL Jean-Paul donne pouvoir à CHALENCON Didier

Absents Excusés : DUFOUR Hervé, FORESTIER Emmanuel

Absents : BOYER Bernard

Délibération 58 -2021 – Désignation du secrétaire de Séance

L'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un membre du conseil municipal est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal du

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret à cette nomination comme le permet l'article L2121-21, dernier alinéa du CGCT
- **NOMME** Mme GAUDIN-LEVERT Natacha pour remplir ces fonctions.

Délibération 59 -2021 – Adoption du compte-rendu du 26 octobre 2021

Monsieur Didier CHALENCON, 1^{er} adjoint de la Commune de Lavoûte-sur-Loire, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du :

- 26 octobre 2021

Le conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2021.

Délibération 60 -2021 – Autorisation donnée au maire d'exécuter le budget avant le vote

Le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal que le budget primitif 2022 sera voté, en principe, au mois de mars 2022.

Entre la fin de l'exercice budgétaire 2021 et ce vote, aucune dépense d'investissement ne devrait être payée.

Toutefois, afin de ne pas geler l'activité pendant trois mois, le législateur a prévu que le maire puisse continuer à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget communal de l'année précédente, à condition d'y avoir été autorisé par le conseil municipal dont voici le détail par opération :

		Crédits ouverts 2021	25% Autorisation 2022
2111	Achat terrains	19 000 €	4 750.00 €
	OPERATION 101 ACQUISITIONS DIVERSES	44 159 €	11 039.75 €
2158	Autres installations et matériels	38 909 €	9 727.25 €
2183	Matériel de bureau	1 000 €	250 .00 €
2184	Mobilier	3 000€	750.00 €
2188	Autre immobilisations	1 250 €	312.50 €
	OPERATION 105 BATIMENTS DIVERS	68 212 €	17 053.00 €
21318	Autres bâtiments publics	68 212 €	17 053.00 €
	OPERATION 106 TRAV. VOIRIES et RESEAUX	65 690 €	16 422.50 €
204173	Participation aménagement EP, BT	24 000 €	6 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	40 000 €	10 000.00 €
2158	Autre matériel voirie	1 690 €	422.50 €
	Opération 112 Salle Polyvalente	500 €	125.00 €
21318	Autres bâtiments	500 €	125.00 €
	Opération 118 école et cantine	9 400 €	2 350.00 €
2158	Autres installation	9 400 €	2 350.00 €
	Opération 130 Maison médicale	304 112.98 €	76 028.25 €
2313	construction	304 112.98 €	76 028.25 €

Le Conseil Municipal **AUTORISE, à l'unanimité**, M. le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget communal de l'année précédente.

Délibération 61 -2021 – Choix des entreprises – Agence Postale

Monsieur 1^{er} adjoint rappelle que par délibération N°65 du 3 Novembre 2020, la commune a accepté d'engager des travaux pour regrouper l'Agence Postale et la Mairie dans le même bâtiment.

Un appel de marché, en procédure adapté, a été publié sur la plateforme des marchés publics du CDG43 le 30/09/2021, avec une remise des plis prescrite pour le 22 octobre 2021 à 17 heures.

Au vu de l'analyse des offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes:

N°lots	Objet	Entreprises proposées	Montants marchés hors TVA
1	Maçonnerie	SYC – Yssingeaux ZA Lavée 43 200 Yssingeaux	4 720 €
2	Menuiserie extérieur et intérieur	Ent. CHAPUIS 210 rue de Farnier 43000 Le Puy	12 267 €
3	Plâtrerie, isolation, peinture	Ent. PETRUS-CROS 7 rue Basseville 42702 Firminy	7 916 €
4	Carrelage	Ent. ACARRE Carrelage 15 rue Lisfranc 42013 Saint-Etienne	2 277 €
5	Serrurerie	Ent. GRAVY Arzihac 43200 Beaux	935 €
6	Electricité	SARL MORBIDELLI 49 Avenue de la Résistance 43800 Lavoûte-sur-Loire	9 908 €

Considérant les offres reçues au terme de la procédure de mise en concurrence et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les offres ci-dessus mentionnées pour la réalisation des travaux des 6 lots du projet, moyennant un prix total de 38 023 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 62 -2021 – Tarif occupation du domaine public

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au conseil municipal de fixer le tarif pour la redevance d'occupation du domaine public pour les camions de restauration.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la redevance à :

- 20 € par an sans électricité
- 80 € par an avec électricité

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les camions de restauration à :

- **20 € par an sans électricité**
- **80 € par an avec électricité**

Délibération 63 -2021 – Subvention aide à la création_ Association Aqua Velay Consulting

L'Association « Aqua Velay Consulting » ayant pour objet la pratique de diverses activités physiques et sportives terrestres et aquatiques accompagnée d'un BNSSA, vient de se créer à Lavoûte-sur-Loire.

Il est proposé au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention de 150 € d'aide à la création.

Après délibération, le Conseil Municipal,
- A l'unanimité, ACCORDE la subvention exceptionnelle de 150 € à l'association « Aqua Velay Consulting »

Délibération 64 -2021 – Approbation rapport CLECT

En application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Cette dernière permet de maintenir les équilibres budgétaires de la commune membre et de l'EPCI auquel elle adhère, lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 30 septembre dernier, afin de déterminer le coût et le mode d'évaluation des charges dans le cadre du transfert de la compétence « **gestion des eaux pluviales urbaines** » (**GEPU**) à la Communauté d'Agglomération.

La **méthode d'évaluation dérogatoire** a été retenue et le montant individuel par commune (cumul des dépenses d'entretien et de renouvellement) est mentionné dans le tableau figurant pages 15 à 17 du rapport de CLECT

La commune est concernée par la compétence «**gestion des eaux pluviales urbaines**» dont le coût, évalué par la CLECT du 30 septembre, s'élève à **5 119 €**.

Le montant de l'attribution de compensation sera révisé en conséquence par le conseil communautaire dès l'approbation du rapport de CLECT par l'ensemble des communes.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le rapport de la CLECT

Délibération 65 -2021 – Demande de subvention au titre de la DSIL 2022 au titre rénovation thermique

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment situé Place du Pont Neuf, accueillant les associations, la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), dans le cadre de la priorité 6, rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût HT :	15 434.15 € HT
DSIL (50%) :	7 717.08 € HT
Autofinancement :	7 717.08 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2022**

Délibération 66 -2021 – Demande de subvention au titre de la DSIL 2022 au titre rénovation thermique

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au conseil le devis de l'entreprise BERGER T.P. pour réaliser la pose de grille avaloire le long de la RD 7. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 21 204 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise BERGER T.P d'un montant de **21 204 € TTC**
- **AUTORISE** Monsieur Didier CHALENCON à signer le devis.

Décisions prises dans le cadre de la délégation :

- 1) Devis :
 - a. Colomb Elagage – 3 456 €
 - b. Colomb Elagage – 480 €

QUESTIONS DIVERSES :

- **Chats errants** : les chats errants sont nombreux dans certaines zones de la commune, une information sur la réglementation sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 22h00.